



**AVIS PUBLIC  
DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL**

---

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 15 janvier 2024, à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande d'autorisation d'usage conditionnel suivante :

**2499, rue Principale Ouest**

Demande d'autorisation d'usage conditionnel faite par 9190-2486 Québec inc. pour le 2499, rue Principale Ouest sur le lot 3 275 409 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, dans la zone rurale Ce04B. La demande consiste à autoriser les services professionnels à cette adresse, à certaines conditions.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, qui est faite dans le cadre du Règlement 2422-2012 de la Ville de Magog sur les usages conditionnels.

Donné à Magog, le 18 décembre 2023.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière